La journaliste de Canal 2 international, Maneh Mireille Flore, a écopé de six mois de suspension

En effet, cette décision a été communiquée hier mercredi 19 décembre par Conseil national de la Communication (CNC), que préside Peter Essoka,

Il en ressort donc que la journaliste Maneh Mireille Flore, écope de six mois de suspension, pour avoir diffusé dans l'édition du journal télévisé 20h du 06 octobre 2018, un reportage présentant sans preuve Pepouo Godefroy, réparateur de Vélo comme pédophile. Ce dernier avait par la suite porté plainte, contre la chaine et la journaliste. Éric Fotso, le Directeur général de la même chaine de télévision s'en sort juste avec un averti de l'organe régulateur des médias

D'autres sanctions ont également été communiquées, Ernest Obama de Vision4, est suspendu pour un mois, pour « diffusion de propos incitant à la haine tribale », ainsi que Nadine Patricia Mengue, qui avait présenté le journal de 20h sur Vision 4 annonçant le président Gabonais, Ali Mbongo pour mort,

Benjamin Zebaze Directeur de publication du journal Ouest-Littoral, Maneh Mireille Flore reporter de Canal 2 international, Michael Dopass journaliste à Soleil FM ou encore Joseph Roland Djotié du Quotidien de l'Economie ont été sanctionnés